



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN 2022

LUTTE CONTRE LES DROGUES

1^{er} mars 2023



La priorité accordée à la lutte contre la drogue : une organisation à la hauteur des enjeux

Lancé officiellement le 1^{er} janvier 2020, l'Office antistupéfiants (OFAST) répond à la volonté de mieux organiser et structurer la lutte contre le trafic de stupéfiants en augmentant les moyens qui y sont dédiés et en renforçant la coopération entre tous les services chargés de lutte contre l'économie illégale (Direction générale de la police nationale, Direction générale de la gendarmerie nationale, Direction générale des douanes et droits indirects, Marine nationale). Il a donc une vocation interministérielle renforcée.

Sur le modèle de ce qui a été mis en place en matière de terrorisme, avec la Direction générale de la sécurité intérieure, l'OFAST a été désigné chef de file de la lutte contre les trafics de stupéfiants.

Au 1^{er} février 2023, l'OFAST comprend un effectif total de 191 agents au niveau central et de 475 agents au niveau territorial. L'objectif, fixé dans la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), de 230 agents au niveau central sera atteint d'ici 2027. L'OFAST compte 14 antennes implantées sur le ressort des directions zonales ou régionales de police judiciaire ou sur le ressort de sections de recherches de la gendarmerie nationale et compte 10 détachements.

L'OFAST peut notamment s'appuyer les Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS), implantées dans chaque département, qui sont chargées d'enrichir et de faire circuler le renseignement opérationnel en matière de stupéfiants. Qu'elles soient permanentes ou non-permanentes, en fonction de l'intensité et/ou de l'étendue des trafics, les CROSS sont des structures d'échange et de partage du renseignement sur les trafics entre les services opérationnels.

S'appuyant sur un ancrage local, les CROSS permettent d'avoir une meilleure connaissance du terrain ainsi que des enjeux associés à chaque territoire. Sur la base de ce travail de renseignement, cette organisation permet de définir collectivement des objectifs de démantèlement de réseaux répartis entre les services opérationnels.

Des saisies historiques et un marché en évolution

Le bilan des saisies de produits stupéfiants pour 2022 s'établit à des niveaux historiques.

Pour le cannabis, ce sont plus de 128,6 tonnes qui ont été saisies en 2022 (+ 15 % par rapport à 2021), soit un record historique. Le seuil des 125 tonnes est dépassé pour la 1^{re} fois. La résine représente 68 % des saisies. Le taux de THC de la résine continue d'augmenter (30 %).

Pour la cocaïne, les saisies ont augmenté de 5 % pour atteindre 27,7 tonnes. En 10 ans, elles ont été multipliées par 5. 75 % des saisies sont réalisées par voie maritime. 55 % des saisies proviennent des Antilles et de la Guyane, zones de stockage et de rebond de la cocaïne produite en Amérique du Sud. La teneur moyenne en principe actif n'a jamais été aussi élevée (72 %).

Pour l'héroïne, les saisies s'élèvent à 1,4 tonnes en 2022 (+ 8 %).

Pour les drogues de synthèse, la France est à la fois une zone de transit et une zone de consommation que cela soit pour l'ecstasy/MDMA, la Kétamine ou encore les nouveaux produits de synthèse. La consommation des nouveaux produits de synthèse connaît ainsi une forte croissance générant un accroissement du trafic comme l'illustre, une saisie de 613 kg de cathinones par la douane à Millau en janvier 2022.

La consommation des nouveaux produits de synthèse, quoi qu'en soit assez limitée, est croissante.

- La 3-MMC, dont la consommation était jusqu'à maintenant réservée à des cercles très restreints (chemsex) se démocratise à un public plus large notamment dans les univers festifs. La 3-MMC est un produit très addictif qui provoque des états délirants et dépressifs ainsi que des complications somatiques.
- La 2-CB (cocaïne rose), composée de plusieurs substances illicites (kétamine, MDMA, méthamphétamine), se développe parallèlement.

Les saisies d'ecstasy/MDMA sont en hausse de 6 % (1 543 421 comprimés saisis). Elles ont été multipliées par 10 en 10 ans. Enfin, 273 kg d'amphétamines et méthamphétamine ont été saisis (+ 21 %). En 2022, à Paris, les services de la préfecture de Police ont saisi 657 000 comprimés d'ecstasy/MDMA (contre 99 800 en 2021).

Focus sur la mobilisation dans la lutte contre les stupéfiants

En 2022, **37 510 trafiquants** de stupéfiants ont été mis en cause contre 35 829 en 2021 soit + 4,7 %. Pour le seul mois de janvier 2023, 4 148 trafiquants ont été mis en cause (+ 4 % par rapport à décembre 2022).

Près de **15 160 opérations de démantèlement de points de deal** ont été menées contre 5 849 en 2021 (+ 159 %). Ce sont plus de 2 000 opérations qui sont menées chaque mois alors qu'il en était comptabilisé 900 début 2022.

Entre le 4^e trimestre 2020 et le 4^e trimestre 2022, **le nombre de points de deal recensés par l'OFAST est passé de 4 034 à 3 159 (- 22 %).**

Enfin, car la lutte contre la drogue, c'est aussi lutter contre la consommation, **le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) dressées est passé de 106 476 en 2021 à 143 447 en 2022 (+ 34 %).** Depuis sa création, ce sont plus de 298 000 AFD qui ont été dressées par les forces de l'ordre dont 288 000 AFD cannabis, 8 400 AFD cocaïne et 1 400 AFD ecstasy MDMA.

Top 10 des départements ayant dressé le plus d'AFD en 2022

Seine-Maritime	3 960
Hérault	4 058
Hauts-de-Seine	4 567
Yvelines	4 848
Seine-et-Marne	4 867
Nord	6 063
Rhône	6 114
Seine-Saint-Denis	6 391
Paris	8 982
Bouches-de-Rhône	19 718

Le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants s'est élevé à 249 800 en 2022, soit + 13 % par rapport à 2021 après une hausse de 38 % en 2021, année suivant le confinement.

Bilan des CROSS et de la plateforme de signalement

En 2022, les Cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS), implantées dans chaque département, qui sont chargées de capter et de faire circuler le renseignement opérationnel en matière de stupéfiants, ont reçu 11 214 informations, dont 4 476 ont fait l'objet d'une note de renseignement (40 %). Ces notes sont à l'origine de 1 491 procédures judiciaires et 103 procédures douanières (taux de judiciarisation: 33,3 %). Ces procédures ont notamment permis :

- 3 103 garde à vue, à l'issue desquelles 1 092 individus ont été écroués ;
- le démantèlement de 376 réseaux ;
- les saisies de 16 tonnes de cannabis, 3,4 tonnes de cocaïne, 141 kg d'héroïne, 162 kg de drogues de synthèse, 407 armes, 216 véhicules, et plus de 11 millions d'euros en avoirs criminels.

Depuis la mise en œuvre de la plateforme de signalement sur mon commissariat.fr, 17 559 signalements ont été déposés. Parmi les 1 491 procédures judiciaires ouvertes en 2022, 43,7 % étaient issues ou enrichies par le portail de signalement (soit 652).

La mise en œuvre d'une démarche de sécurisation des plateformes logistiques

La douane, le ministère des transports (DGITM), l'OFAST, l'Autorité judiciaire, le Secrétariat général de la mer, et les autorités préfectorales mettent en œuvre une démarche de sécurisation des plateformes logistiques françaises et particulièrement les terminaux conteneurs.

Cette démarche vise à améliorer la protection des enceintes logistiques contre les infiltrations criminelles, tout en renforçant la capacité de contrôle des services douaniers au sein de terminaux portuaires. À cet effet, un plan inédit d'équipements des ports est conduit, visant au déploiement à compter de 2024 de scanners mobiles dans les principaux ports, notamment au Havre, à Marseille, à Dunkerque, à Saint-Nazaire ainsi qu'aux Antilles.

Enfin, la douane en étroite coopération avec l'OFAST et l'Autorité judiciaire mène une lutte active contre l'infiltration criminelle des plateformes logistiques. Plusieurs réseaux criminels œuvrant au cœur même des ports, aéroports et centres de fret express ont ainsi été démantelés au cours de l'année 2022.

CANNABIS

128,6

tonnes de cannabis
saisies en 2022
**(+ 15 % par rapport
à 2021)**

87,6

tonnes de résine
41
tonnes d'herbe

THC ↗

Évolution du taux moyen de THC
dans le cannabis en hausse depuis 10 ans

Prix stable 2021/2022 :



8 € le gramme de résine
10 € le gramme d'herbe

COCAÏNE

27,7

tonnes de cocaïne
saisies en 2022
**(+ 5 % par rapport
à 2021)**

75,4 %

des quantités
saisies acheminées
par voie maritime

55 %

des quantités
de cocaïne saisies
à l'entrée en métropole
proviennent des Antilles
et de la Guyane

x5

des quantités
saisies multipliées
par 5 en 10 ans



Prix stable 2021/2022 :
65 € le gramme



Évolution de la teneur moyenne en
principe actif **en hausse**
depuis 10 ans

AMPHÉTAMINES/MÉTHAMPHÉTAMINES

273

kilogrammes saisis
en 2022 **(+ 21 % par
rapport à 2021)**



**Prix du gramme
de méthamphétamine
en hausse :**
28 € en 2022
contre 14 € en 2021



**Prix du gramme
d'amphétamine
en baisse :**
10 € en 2022
contre 12,5 € en 2021



Évolution de la teneur
moyenne en principe
actif **stable**
depuis 8 ans

ICE

Le phénomène de « l'ice »
en Polynésie (méthamphétamine) :
augmentation de 142 % des saisies
en 2022 par rapport à 2021 (26,4 kg
saisis en 2022)

ECSTASY/MDMA

1 543 421

comprimés saisis
en 2022 **(+ 6 % par
rapport à 2021)**

x10

des quantités
saisies multipliées
par 10 en 10 ans



Évolution de la teneur
moyenne en principe
actif **en baisse**
depuis 8 ans

3

affaires judiciaires
totalisant près
de la moitié
des quantités saisies



Prix stable 2021/2022 :
10 € le comprimé

HEROÏNE

1,4

tonne d'héroïne
saisie en 2022
**(+ 8 % par rapport
à 2021)**

89 %

des quantités saisies
acheminées
par vecteur routier



Saisie supérieure à une
tonne pour la 5^e année
consécutive



Évolution de la teneur
moyenne en principe
actif **en hausse**
depuis 10 ans



Prix stable 2021/2022 :
30 € le gramme

SAISIES DE CANNABIS EN FRANCE EN 2022



Un niveau de saisie jamais atteint

128,6 t

saisies en 2022

➔ + 15% par rapport à 2021



87,6 t
de résine

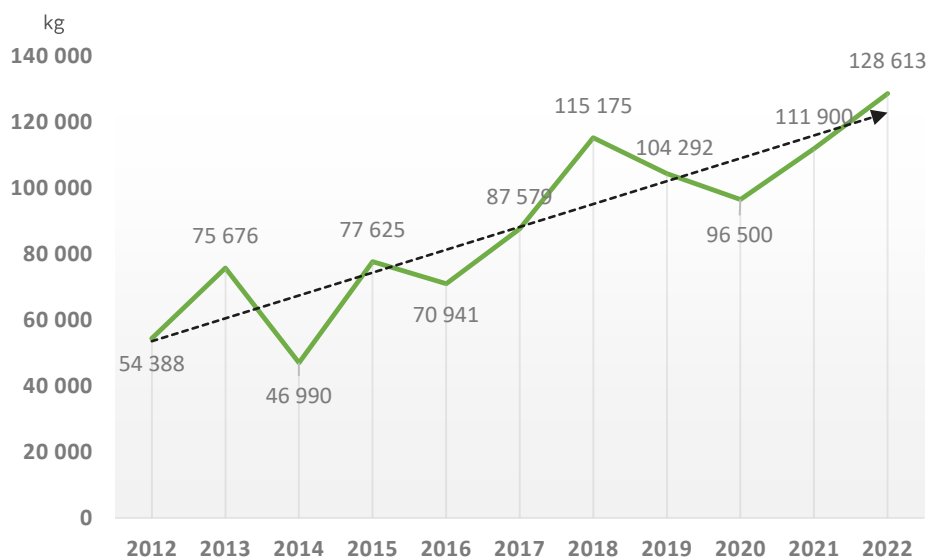


41 t
d'herbe

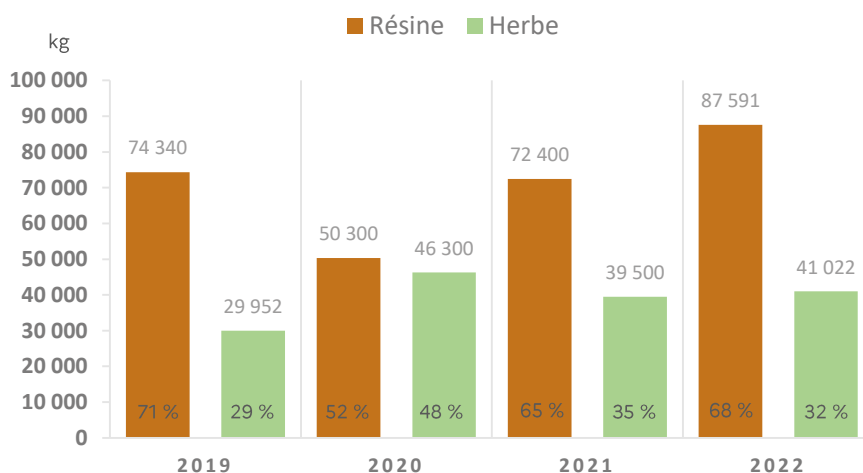


Le seuil des 125 t dépassé pour la première fois

Une augmentation tendancielle des saisies depuis 10 ans



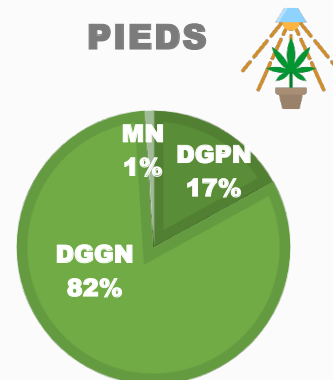
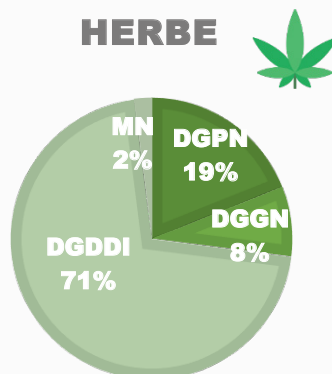
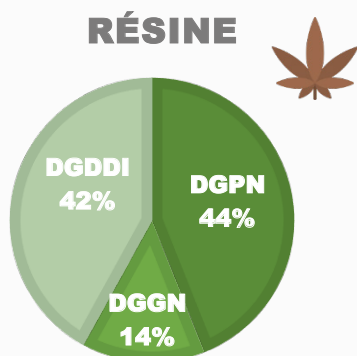
La part prépondérante de la résine dans les quantités saisies



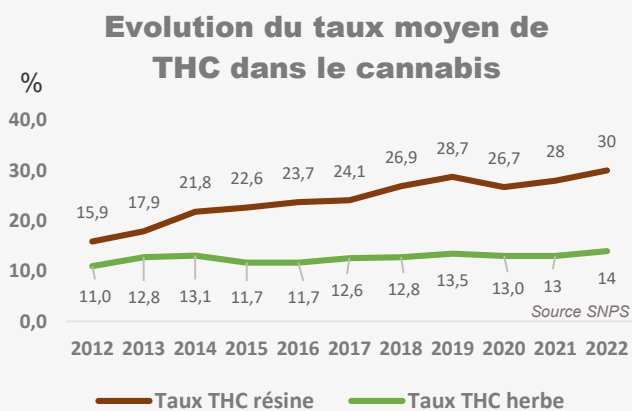
SAISIES DE CANNABIS EN FRANCE EN 2022



Répartition des quantités saisies par service



Une teneur en hausse



Un prix au détail stable

Le gramme de résine 

8 € en 2021 = **8 €** en 2022

Le gramme d'herbe 

10 € en 2021 = **10 €** en 2022

SAISIES DE COCAINE EN FRANCE EN 2022



Des saisies historiquement élevées



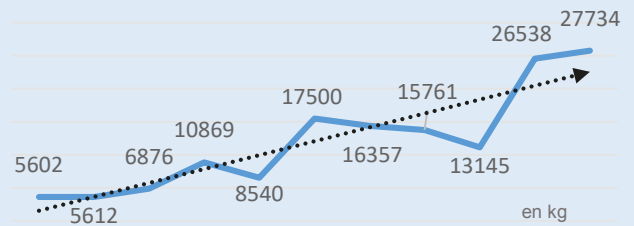
27,7 t

saisies en 2022

↑ + 5% par rapport à 2021



Des quantités saisies multipliées par 5 en 10 ans



2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

L'acheminement par voie maritime toujours prépondérant

Antilles / Guyane, principale zone de provenance de la cocaïne saisie à l'entrée en métropole

Vecteur maritime



75,4% = 16,3 t

des quantités saisies*
contre 84% en 2021

Vecteur aérien passager



17,1% = 3,7 t

des quantités saisies*
contre 12,4% en 2021

* Lorsque le vecteur est connu
Saisies PN/GN d'initiative ou à la suite d'une remise douanière



55%

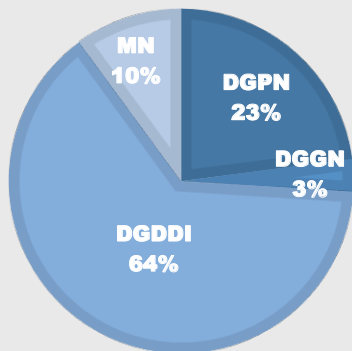
des quantités saisies**

= 14 t

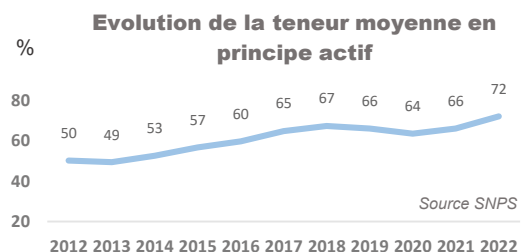


** A l'entrée en métropole lorsque la provenance est connue
Saisies PN/GN d'initiative ou à la suite d'une remise douanière

Répartition des quantités saisies par service



Une teneur jamais atteinte pour un prix stable



Source SNPS

Prix du gramme de cocaïne

65 € 2021 = **65 €** 2022

SAISIES D'ECSTASY / MDMA EN FRANCE EN 2022



Des quantités saisies en hausse

1 543 421

comprimés*

saisis en 2022

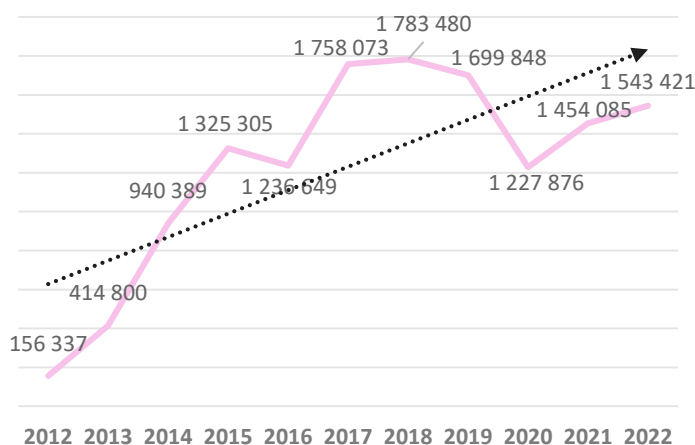
+ 6%
par rapport à 2021



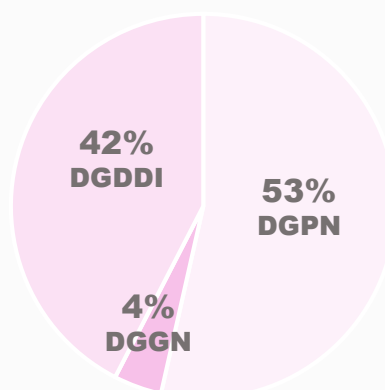
3 affaires totalisant près de la moitié des quantités saisies

*Et équivalent poudre

Des quantités saisies multipliées par 10 en 10 ans



Répartition des quantités saisies par service

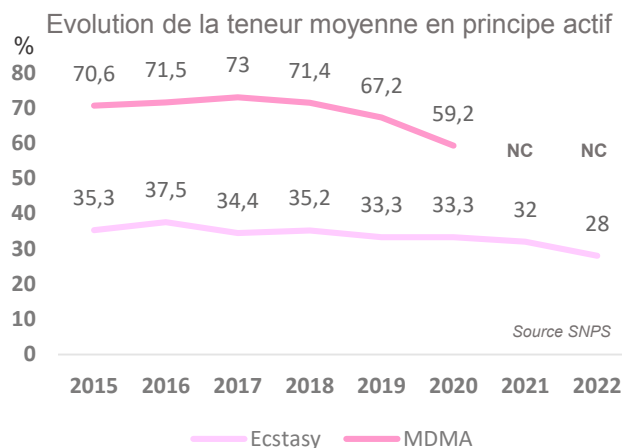


Un prix au détail stable

10 € = 10 €
2021 2022

le comprimé d'ecstasy

Une teneur en baisse



SAISIES D'AMPHÉTAMINE ET DE METHAMPHÉTAMINE EN FRANCE EN 2022



Des quantités saisies en hausse



273 kg

saisis en 2022

+ 21%
par rapport à 2021

L'« ice »* en Polynésie : un phénomène inquiétant



26,4 kg

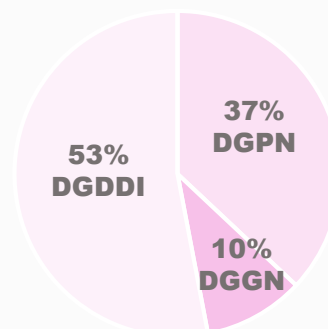
saisis en Polynésie en 2022

+ 142% par rapport à 2021

2 500 €

le gramme d'« ice » en Polynésie en 2022

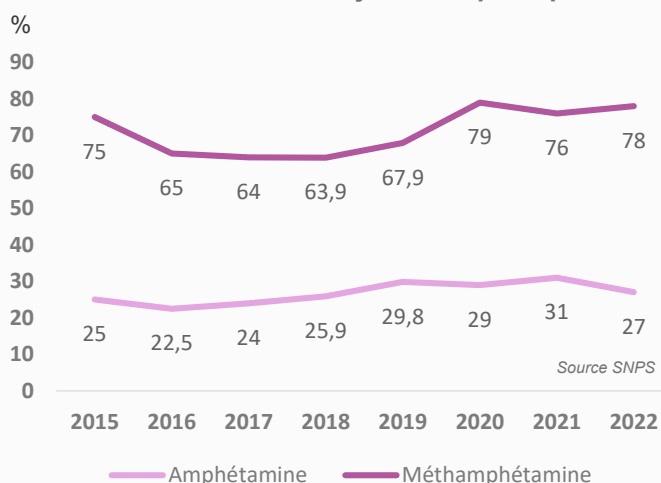
Répartition des quantités saisies par service



*Nom donné à la méthamphétamine en Polynésie

Une teneur en évolution

Evolution de la teneur moyenne en principe actif



Des prix en évolution

Prix du gramme d'amphétamine

12,5 € **10 €**
2021 2022

Prix du gramme de méthamphétamine

14 € **28 €**
2021 2022


SAISIES D'HEROÏNE EN FRANCE EN 2022



Des quantités saisies en hausse

 **1,4 t**
saisie en 2022



 + 8% par rapport à 2021

5^{ème} année consécutive > à 1 t

La prépondérance du vecteur routier



Vecteur routier

89%

des quantités saisies*



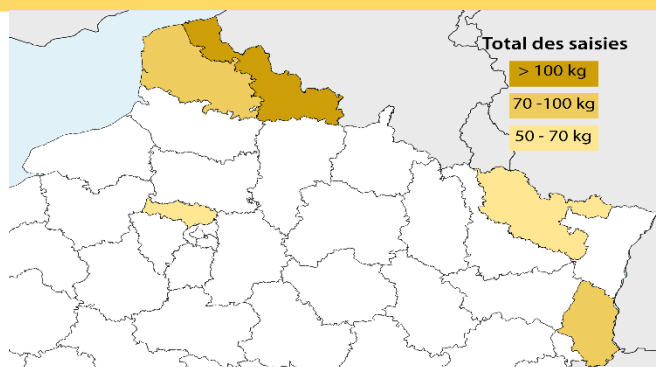
Vecteur aérien passager

9%

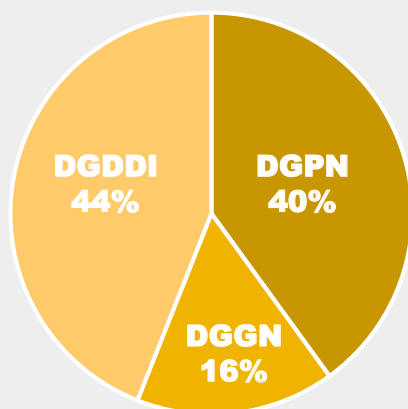
des quantités saisies*

* Lorsque le vecteur est connu
Saisies PN/GN d'initiative ou à la suite d'une remise douanière

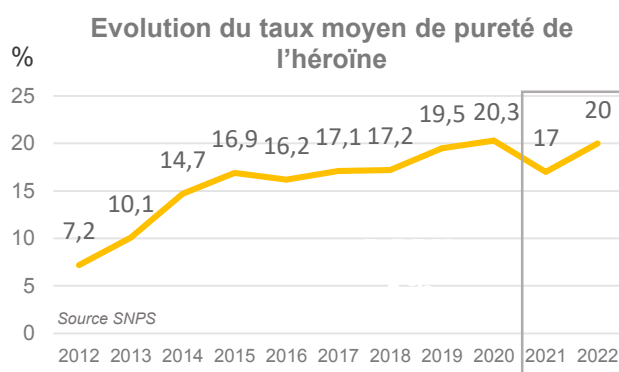
Des saisies localisées



Répartition des quantités saisies par service



Une teneur en hausse pour un prix au détail stable



Prix du gramme d'héroïne

30 € 2021 = **30 €** 2022

- Affaire LA PINTA** : début 2022, après une information des autorités espagnoles sur un projet d'importation de cocaïne par voilier depuis l'Amérique du Sud, l'OFAST identifiait un malfaiteur chevronné impliqué dans des trafics internationaux de stupéfiants. Dans le cadre d'une ECE entre la France et l'Espagne, un voilier était intercepté **le 26 décembre 2022** par la marine espagnole dans les eaux internationales, avec 740 kg de cocaïne. Le lendemain, une opération coordonnée permettait l'interpellation de quatre individus en France et huit en Espagne. Les perquisitions en France permettaient la saisie d'environ 866 740 €, 390,5 kg de cocaïne et une arme.
- Affaire PAPILLON** : **le 25 octobre 2022**, au terme d'une enquête au long cours sous la direction de la JIRS Paris, l'OFAST, le STPJ 971 et la DTPJ Strasbourg démantelaient un réseau d'importation de cocaïne entre la Guadeloupe et la métropole. Les enquêteurs parvenaient à identifier les logisticiens antillais et les clients strasbourgeois et à détecter l'envoi de 70 kg de cocaïne depuis la Guadeloupe via un conteneur. La marchandise faisait l'objet d'une surveillance policière H24 depuis son arrivée au Havre jusqu'à sa récupération dans une cité sensible de Strasbourg, où un dispositif d'interpellation simultané en métropole et aux Antilles était déclenché. Au total, ce dossier permettait l'interpellation de 15 trafiquants et la saisie de 334 kg de cocaïne, 764 781 euros, 7 armes et 14 véhicules.
- Affaire COL BLEU** : en 2021, l'exploitation de la messagerie cryptée Sky ECC permettait à l'OFAST d'imputer à deux trafiquants de haut niveau des importations de cocaïne par conteneur : saisies de 400 kg et de 390 kg au Havre, saisie de 3 tonnes à Banjul (Gambie). Ils apparaissaient impliqués dans des faits d'enlèvement, séquestration et torture en 2020 à Molenbeek (Belgique). **Le 8 novembre 2022**, une action coordonnée sous l'égide d'Europol (« action day ») permettait d'interpeller cinq individus en France (incarcérés par la suite), un en Espagne et deux à Dubaï. Les services de la PJF de Bruxelles procédaient également à deux interpellations en Belgique. Cette opération s'inscrit dans le cadre plus large de l'opération DESERT LIGHT sous l'égide d'Europol, ayant permis d'interpeller 49 individus et de démanteler un « super-cartel » entre l'Europe et Dubaï.
- L'antenne OFAST de la DTPJ Strasbourg initie, mi-novembre 2021, une enquête visant un réseau de trafiquants alimentant en résine de cannabis le QRR de Haute-pierre, à Strasbourg. La drogue supporte un logo connu pour être la « marque » du principal suspect identifié. Les investigations identifient un autre suspect agissant en tant que logisticien du réseau, en stockant les stupéfiants dans divers lieux, notamment dans un entrepôt situé à Benfeld (67). **Le 15 mars 2022**, une nouvelle livraison est détectée. Le protagoniste est interpellé ainsi que plusieurs complices. Dans des palettes de meubles sont découverts 500 kg de résine de cannabis. La perquisition du hangar de Benfeld amène la saisie de 1,2 tonne de résine de cannabis. Les diverses perquisitions permettent notamment la mise en évidence d'éléments relatifs à des actifs en crypto-monnaies, conduisant à une saisie de près de 37 000 euros effectuée par le GIR Strasbourg. Le responsable du réseau et le chauffeur ayant fait la livraison sont mis en examen et écroués, le troisième gardé à vue est laissé libre.
- Exploitant un renseignement fin 2021, les enquêteurs de la DTPJ Marseille diligents en co-saisine avec la DTPJ de Dijon, le SPJ de Nice, le GIR PACA et le GIR de Bourgogne, des investigations qui mettent au jour un réseau structuré de trafiquants de stupéfiants. Ce réseau se livre à l'importation depuis la Belgique de cocaïne et de résine de cannabis à un rythme très soutenu afin d'approvisionner une grande partie du territoire national dont certaines cités emblématiques de la côte d'Azur. Ce réseau marseillais est géré par un membre notoire du narcobanditisme, originaire de la cité de la Paternelle à Marseille (14ème). Les nombreuses surveillances ainsi qu'un minutieux travail d'enquête permet d'identifier les différents protagonistes du réseau. Au cours de l'été 2022, onze importations depuis la Belgique de plus de 50 kg de cocaïne chacune sont recensées. Sur le territoire national, la distribution de la drogue est facilitée par un maillage de partenaires et de grossistes bien implantés sur Marseille, Montpellier (34), Dole (39), Dijon (21) et Paris (75). **Les 25 et 26 octobre 2022**, 22 suspects sont interpellés, dont la tête de réseau, dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, le Haut-Rhin, le Jura et la Côte-d'Or. Les perquisitions menées dans les régions de

Marseille et de Dijon permettent la saisie de près de 292 kg de cannabis, 13,4 kg de cocaïne et plus de 134 000 euros en numéraire, des documents de propriétés immobilières, un brouilleur d'ondes GSM, 10 véhicules, et cinq armes longues (dont arme de guerre). 15 individus sont écroués, deux font l'objet d'un CJ, un d'une COPJ, et deux sont laissés libres en vue de leur mise en examen ultérieure.

Les belles affaires de la Gendarmerie nationale

1. Sur la base de renseignements, la SR de Rouen est amenée à s'intéresser à un routier stationné dans l'agglomération havraise. Le dispositif de surveillance mis en place dans **la nuit du 2 au 3 juin 2022** permet aux gendarmes de constater que le camion a changé d'immatriculation et qu'il se rend sur un terminal portuaire du Havre pour y prendre en compte un conteneur ayant pour fret légal des emballages, chargé le 20 mai 2022 à Fort-de-France. Quittant les lieux sans autorisation, les gendarmes procèdent à son interpellation en périphérie du port. A l'ouverture du conteneur, ceux-ci découvrent sept sacs contenant 187 kg de cocaïne. Le chauffeur est placé en garde à vue. La perquisition à son domicile permet la saisie de 19 000 euros.
2. Une enquête préliminaire est ouverte en septembre 2020 sur un trafic de stupéfiants opéré dans une cité sensible de Fréjus (83). Ce trafic est alimenté par une famille de gens de voyage sédentarisés. Une information judiciaire est ouverte en novembre 2020. Les investigations techniques permettent de confirmer l'ampleur du trafic et d'identifier les différents protagonistes. **Le 17 mai 2022**, une opération est déclenchée par la BR de Gassin Saint-Tropez avec l'appui du GIGN Orange du PSPG Cadarache et du PSIG Draguignan. Elle permet l'interpellation quatre individus et la découverte de quatre chambres de cannabis, où sont saisis 1 000 plants de cannabis et 6 kg de têtes de cannabis.
3. **Le 30 avril 2022**, un renseignement portant sur un potentiel trafic de kétamine organisé par un individu domicilié à Coray (29) est émis par le portail de signalement. Les investigations menées par la BR de Chateaulin permettent d'établir que le produit est acheminé par le suspect et son complice depuis la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, pour être ensuite revendu lors de rave parties en Bretagne. Six transports sont matérialisés depuis janvier 2022. Il est également déterminé qu'un autre complice envoie une partie du produit à La Réunion par vecteur postal, permettant l'interception d'un litre de kétamine par les douanes locales. Le 10 juillet, à l'occasion d'un nouveau transport, les gendarmes interpellent les trois individus et saisissent 10 litres de kétamine et près de 2 000 euros.
4. **Le 30 août 2022**, une patrouille de gendarmerie procède à un contrôle routier sur la RD 210 en direction de Randan (63). A la vue des militaires, le conducteur d'un véhicule utilitaire fait demi-tour et prend la fuite à vive allure. Un dispositif d'interception est immédiatement mis en place par la compagnie de gendarmerie départementale de Riom. L'individu perd le contrôle de son véhicule lors d'un barrage, avant de prendre la fuite à pied. Les gendarmes détectent une forte odeur de produits stupéfiants à l'arrière de la camionnette, faussement immatriculée, et constatent la présence de nombreux sacs. La fouille de véhicule permet la découverte d'une tonne de résine de cannabis, 100 kg de têtes de cannabis et deux téléphones portables.
5. **Le 17 mai 2022**, les gendarmes d'Ille et Vilaine diligentent une enquête à la suite d'un renseignement sur un réseau actif sur plusieurs communes. Les surveillances et investigations ciblent plusieurs protagonistes actifs organisant leur approvisionnement régulier depuis les Pays-Bas. Le 18 octobre, huit individus sont interpellés. Au cours des perquisitions, sont découverts et saisis 25 kg de kétamine, 1,4 kg de résine de cannabis, 21,8 kg de têtes d'herbe de cannabis, 3 000 cachets d'ecstasy, sept armes, des munitions, sept véhicules et 101 250 euros en numéraire.

1. **Dans la nuit du 17 au 18 janvier 2022**, la baie du Marin (972), le service des garde-côtes des douanes, ainsi que la DNRED Antilles-Guyane, interviennent lors d'un transbordement de produits stupéfiants entre deux voiliers. L'intervention douanière permet l'interpellation des six membres d'équipage et la saisie de 1 183 kg de cocaïne. Les six mis en cause sont placés en garde à vue par les enquêteurs de l'Antenne OFAST Caraïbe, saisie de l'enquête. Les fouilles des deux voiliers permettent la saisie de plusieurs téléphones satellitaires et de documents comportant des coordonnées GPS. Les membres de l'équipage sont mis en examen et écroués.
2. **Le 19 janvier 2022**, la brigade des douanes de Millau (12) contrôle un véhicule utilitaire. La fouille approfondie du véhicule permet de découvrir 613 kg de cathinones, un dérivé des feuilles de khat. Cette saisie est estimée à 9 millions d'euros en valeur de revente. Le véhicule était en provenance d'Espagne et à destination d'ateliers de conditionnement néerlandais. Les Pays-Bas sont, en effet, le principal lieu de production et de conditionnement des drogues de synthèse en Europe. Cette affaire illustre l'émergence des nouvelles drogues de synthèse, dont la consommation en Europe connaît une forte émergence.
3. Fin 2021, grâce aux renseignements de la CROSS 64, l'antenne DNRED de Bayonne s'intéresse aux agissements d'un individu susceptible de faire partie d'un réseau organisant des convois de stupéfiants. Début mars 2022, un renseignement similaire parvenu à la BRI de Bordeaux motive un travail commun dans le cadre du protocole DNRED/ DCPJ. Structurée autour d'une fratrie, l'organisation se livre à d'importantes importations, à destination de la région parisienne, tout en alimentant des filières locales au pays basque. **Le 3 juin 2022**, sur les communes de Lahonce (64) et Biriadou (64), un dispositif mixte douane-police judiciaire intercepte un convoi de deux véhicules. La fouille du véhicule porteur conduit à la découverte de 481 kg de cannabis et trois individus sont placés en retenue douanière. Un enquêteur de la BRI de Bordeaux est légèrement blessé lors de l'interception. Le détachement OFAST Bayonne est chargé des gardes à vue. Le principal instigateur du trafic est arrêté à Anglet (64) et 34 kg supplémentaires de résine de cannabis sont saisis. Mis en examen, les 4 hommes sont écroués.
4. **Le 25 juillet 2022**, au centre de fret express de Dax, la Brigade des douanes de Dax contrôle un colis suspect. Le colis contient 9,9 kg d'amphétamines. Après autorisation du parquet de Bayonne, une livraison surveillée et une visite domiciliaire sont organisées au domicile du destinataire et permettent le placement en retenue douanière de l'infracteur ainsi que la saisie de 700 g supplémentaires de cannabis.
5. **Le 15 octobre 2022**, les douaniers du Havre découvrent 232 kg de cocaïne dans un conteneur dont la destination finale est le port de Nantes/Montoir-de-Bretagne. Une opération surveillance est alors mise en œuvre par la DNRED, avec le soutien de la Police judiciaire nantaise et de la Brigade de recherche et d'intervention. Elle permet d'identifier deux dockers essayant de récupérer la drogue. Ceux-ci sont immédiatement interpellés et placés en retenue douanière. La Juridiction interrégionale spécialisée ouvre une information judiciaire confiée à l'antenne OFAST de Nantes.

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Tél. : 01 40 07 22 22
Mél : service-presse@interieur.gouv.fr

Ministère de la Justice
presse-justice@justice.gouv.fr
01 44 77 65 06

Ministère des Comptes publics
presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 45 01

